Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

Vert : Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle
-> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente

Vert 2* : Terrain moyennement perméable, dissipation des eaux possible sous conditions
-> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé
Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place:
-> Filière conseillée: Filière compacte à zéolithes, à "cocos",
ou 'innovantes' (type mini-station)
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Milieux" et dans les 'fiches techniques d'options.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation. Infiltration impossible
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical
drainé étanche : Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
-> Filière conseillée: Filière compacte à zéolithes, à "cocos",
ou 'innovantes' (type mini-station)
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Milieux" et dans les 'fiches techniques d'options.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la commune de Saint Martin en Vercors tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire de lui fournir une étude particulière définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du sol et à la configuration de la parcelle. Le pétitionnaire ou le prétionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

7/21 — Limite des sous bassins versants
IS= 24/32 — Nombre d'habitations/Nbre d'équivalents-habitants (EH)
Indice de saturation= Nbre de EH existants / Nbre de EH ottiques

- Indice saturé — Rejet déconseillé
- Indice presque saturé — Rejet tolérable
- Indice non saturé — Rejet possible

COMMUNE de MIRIBEL - LANCHATRE

COMMUNE de SAINT - PAUL les MONESTIER

COMMUNE de SAINT - ANDEOL

GRESSE en VERCORS

COMMUNE de GRESSE en VERCORS

COMMUNE de SAINT - PAUL les MONESTIER

Torrent la Gresse
DE: 20 à 50 l/s
NEC=640 à 1600EH
IS=400/640 à 1600
+ communes amonts

STEP 250 E.H.

Ruisseau du Ployé
DE: 3 à 7 l/s
NEC= 96 à 224 EH
IS=177/96 à 224

Ruisseau du Mas
DE: 0 à 0.5 l/s
NEC= 0 à 16 EH
IS=4/0 à 16

Ruisseau de Lème
DE: 0 à 0.5 l/s
NEC= 0 à 16 EH
IS=3/0 à 16

Ruisseau du Garnier
DE: 2 à 5 l/s
NEC= 64 à 160 EH
IS=1/64 à 160

Ruisseau de Maninaire
DE: 0.5 à 1 l/s
NEC= 16 à 32 EH
IS=39/ 16 à 32

Ruisseau de Grisail
DE: sec
NEC= 0 EH
IS=8/ 0
+ Renaudière

Ruisseau de Renaudière
DE: 0 à 0.2 l/s
NEC= 0 à 6 EH
IS=42 / 0 à 6

Ruisseau des Paquiers
DE: 0 à 0.3 l/s
NEC= 0 à 9 EH
IS=18/ 0 à 9

Masselle
Chef-Lieu
Les Touches
Le Mas
Eyguillière
Pré Mas
Maninaire
Pré-Clot
Clanlouvat
Renaudière
Grisail

Captage des TOUCHES
Captage de la RENAUDIERE

Zone de Rejet Végétalisée 155 m²
Zone de Rejet Végétalisée 190 m²
Zone de Rejet Végétalisée 33 m²

13/39
14/39
14/42
6/42

Monnaire
2018 : 9 logements / 27 EH
PC probables : 5
2028 : 14 logements / 42 EH

3 Objectif : Moyen terme

Monnaire
Création d'un réseau d'eaux pluviales

Réseau à créer :	84 961 € HT
ZRV 42 E.H. à créer :	7 750 € HT
Coût Travaux (Réseaux) :	92 711 € HT
Imprévus (5%) :	4 635 € HT
Divers (10% des Tvx et Imp)	9 659 € HT
TOTAL	107 005 € HT

Grisail
2018 : 13 logements / 39 EH
PC probables : 4
2028 : 17 logements / 51 EH

1 Objectif : Moyen terme

Grisail (alternative n°1)
Création d'un réseau d'eaux pluviales

Réseau à créer :	78 526 € HT
ZRV 51 E.H. à créer :	9 500 € HT
Coût Travaux :	88 026 € HT
Imprévus (5%) :	4 401 € HT
Divers (10% des Tvx et Imp)	9 278 € HT
TOTAL	101 704 € HT

Grisail
2018 : 3 logements / 9 EH
PC probables : 0
2028 : 3 logements / 9 EH

2 Objectif : Moyen terme

Grisail (alternative n°2)
Création d'un réseau d'eaux pluviales

Réseau à créer :	26 625 € HT
ZRV 9 E.H. à créer :	1 650 € HT
Coût Travaux :	28 275 € HT
Imprévus (5%) :	1 414 € HT
Divers (10% des Tvx et Imp)	2 910 € HT
TOTAL	32 599 € HT

isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr

Département de L'Isère

Commune de SAINT-GUILLAUME

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Zonage de l'assainissement collectif/non collectif

Zones d'assainissement collectif :
- Zone d'assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- STEP — STEP existante

Zones d'assainissement non collectif :
- Assainissement non collectif à long terme
- Réseaux E.P. existants
- Réseau E.P. à créer
- Fossé
- ZRV — Zone de Rejet Végétalisée

Divers :
- Contour PLU (zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Zones humides (Inventaire départemental)
- Captages de sources
- PI PR PE — Périmètre de protection de captage (PI, immédiat; PR, rapproché; PE, éloigné)

Date : Décembre 2018
Echelle : 1/5000
Fichier : Zonage_2018_EU_St-Guillaume.dwg
Dessin : E. GIUFFRIDA

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc d'Arb. 37 rue Casimir
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

>> Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>